

Les évolutions sociologiques de la famille

Cyprien Avenel

CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche

La famille a toujours été définie comme une institution fondamentale de la société parce qu'elle assure une fonction de reproduction, de cohésion, de stabilité et de socialisation. Or, les changements survenus depuis une trentaine d'années interrogent l'édifice traditionnel de la famille. La vision la plus répandue consiste à souligner la montée en puissance des conduites individualistes, en rien égoïstes et narcissiques, qui viendraient saper les fondements de l'institution et de tout ordre social. On insiste plus généralement sur l'indétermination des situations dans un monde devenu incertain et instable.

Certes, la structure et l'organisation même de la famille se sont profondément transformées. Mais il est trompeur et même certainement faux de parler de « désinstitutionnalisation ». La famille ne s'est pas « désinstitutionnalisée » mais se décline simplement sous des formes démographiques plurielles. Aussi, la dissociation partielle entre les différentes modalités de la sphère privée et les formes juridiques traditionnelles n'enlève rien à la persistance du modèle de la vie conjugale. Loin d'observer une simple pulvérisation du lien familial, le sempiternel constat des enquêtes sociologiques est au contraire celui du caractère impérissable de la famille comme valeur centrale pour les individus. On brossera ici – à très grands traits – quelques éléments des principales évolutions sociologiques de la famille.

De la famille aux familles

Depuis le début des années soixante-dix, le modèle familial du couple marié stable est mis en question. On peut mentionner quelques indicateurs significatifs tirés des recensements de l'INSEE. Les premiers mariages sont non seulement moins nombreux (on observe une baisse de 45 % entre 1970 et 1990), mais ils sont aussi plus tardifs. En 1998, les femmes se sont mariées en moyenne à 28 ans et les hommes à 30 ans. En 1975, cet âge était de 24 ans pour les hommes et de 22 ans pour

les femmes. Parallèlement, l'âge de la maternité augmente régulièrement : il est en moyenne de 29,3 ans en 1998 alors qu'il était de 28,3 ans en 1990 et de 26,8 ans en 1980. Par ailleurs, le nombre de divorces a explosé. On compte, aujourd'hui, un divorce pour deux mariages dans les grandes villes. On se marie donc moins souvent, plus tardivement, et de façon de moins en moins définitive.

Si le mariage n'est plus la référence exclusive pour la formation d'une famille, c'est aussi en raison du développement des cohabitations en union libre. La cohabitation est de plus en plus une alternative au mariage. Elle est même devenue la norme d'entrée dans la vie en couple (9 couples sur 10). Cette croissance de la cohabitation a des conséquences sur le nombre des naissances hors mariage. Ce nombre est passé de 6 % en 1967 à 30 % en 1990 et 39 % en 1996. Aujourd'hui, un enfant sur quatre naît donc hors mariage. Le mariage n'est plus le préalable nécessaire à la procréation.

Les ruptures d'union contribuent à diversifier les formes familiales. Ainsi, les « familles monoparentales » représentent environ 10 % des ménages en 1995, 20 % en 1999. Le fait nouveau est que les familles monoparentales résultent de l'accroissement des divorces et des séparations et non plus du veuvage. Les « familles recomposées » sont de plus en plus nombreuses, mais, au bout du compte, plutôt rares. Au recensement de 1990, on avait estimé que 950 000 enfants de moins de 25 ans vivaient avec un beau-parent. On comptait alors 660 000 « familles recomposées ».

Ces nouvelles formes familiales ont un poids quantitatif croissant mais elles restent, somme toute, minoritaires. Par ailleurs, on doit également mentionner le vieillissement de la population. L'espérance de vie en couple n'a jamais été aussi longue. À tous ces critères, il convient d'ajouter l'augmentation des couples où les deux conjoints travaillent. La question de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle est centrale

pour les femmes qui sont de plus en plus nombreuses sur le marché de l'emploi (Fagnani, 2000) : 80 % des femmes âgées de 25 ans à 49 ans contre 40 % il y a quarante ans.

Peut-on parler d'une « crise » de la famille ?

Tous ces indicateurs autorisent-ils à parler d'une « crise » de la famille ? Les enquêtes sociologiques relativisent fortement cette idée. Ce n'est pas la fin de la famille mais une mutation : elle fonctionne autrement. Par conséquent, il importe moins d'analyser comment la famille se défait que d'appréhender comment elle se fait, se forme et se transforme.

Pour une grande majorité des individus, la vie familiale est le domaine le plus important dans leur vie. La famille est présentée comme le bien le plus précieux, bien avant le cercle amical et l'entreprise. L'attachement à la famille est un constat récurrent repéré par toutes les enquêtes. Celles-ci soulignent aussi la richesse et la vitalité des liens de parenté (Attias-Donfut, Segalen, 1998). La famille nucléaire n'est ni isolée ni centrée seulement sur le couple car elle demeure un lieu relativement étendu d'échanges affectifs, économiques et sociaux entre les différentes générations. Il conviendrait de ce point de vue de remplacer le concept de ménage par celui de « *famille entourée* » (Bonvalet *et al.*, 1999). Il y circule des aides de toute nature : financières, culturelles, psychologiques, etc. Les réseaux d'entraide et de soutien au sein de la parenté jouent un rôle d'amortisseur des conséquences du chômage et de l'exclusion.

Tout n'est pas nouveau dans la famille. La très forte augmentation des divorces et, dans une moindre mesure, des familles recomposées et des naissances hors mariage, n'enlève rien aux fonctions familiales classiques. Par exemple, l'endogamie persiste si l'on en juge par le choix du conjoint. La famille contribue au maintien de la reproduction biologique et sociale de la société. Elle repose toujours sur une séparation inégale des rôles conjugaux. Elle assure la socialisation primaire. Elle est un espace économique où se transmettent des biens. En définitive, le thème du « nouveau » (« nouveau père », « nouveau couple », « nouvelle famille », etc.) exalté par certains magazines ne saurait dissimuler que, à certains égards, plus ça change, plus c'est pareil.

Pour prendre du recul sur les évolutions de la famille, il est nécessaire de ne pas confondre la structure des ménages avec leur fonctionnement interne (Singly de, 1993). Il importe d'appréhender

les transformations au cours des siècles du rapport entre les sentiments et l'institution familiale. De ce point de vue, les historiens montrent qu'un des changements décisifs réside dans l'irruption de l'amour au sein même de l'institution familiale (Ariès, 1960 ; Shorter, 1977). On passe du « mariage arrangé » au « mariage d'amour ». Autrement dit, le changement est celui du passage d'une famille surtout définie par la transmission du patrimoine économique et culturel à une famille essentiellement définie par son contenu relationnel (Singly de, 1996). Aujourd'hui, on ne se marie pas sans amour, on peut choisir de s'aimer sans se marier, et on peut divorcer quand on ne s'aime plus. Mais dès lors que l'amour est au fondement de l'union, le lien conjugal devient plus fragile et la famille plus diversifiée.

Les individus privilégient la qualité des relations

Cette situation renvoie plus profondément à une transformation de la manière de se construire comme individu. Que l'on mobilise une vision pessimiste ou plus optimiste, les constats sociologiques sont les mêmes : plus que des liens institutionnels et statutaires, les individus privilégient les liens affinitaires et égalitaires (Cicchelli-Pugeault, 1998). On se lie sur la base des affiliations subjectives plutôt que sur la base des appartenances objectives. Les individus se mettent à distance des rôles sociaux traditionnels. Ils veulent moins être définis par des statuts et des rôles respectifs que par leur expérience vécue.

La famille doit garantir à chacun, beaucoup plus que par le passé, une fonction de soutien identitaire et de satisfactions affectives : la famille trouve sa justification si elle parvient à créer les conditions de l'autonomisation et de l'épanouissement de chacun de ses membres. Elle se construit comme un espace privé où l'homme et la femme, les parents et les enfants visent à partager une intimité, cherchent à se considérer comme des égaux, et sont de plus en plus sensibles à la qualité de leurs relations. La famille devient un espace d'affectivité et d'intimité d'un côté et un espace de ressources de mobilité sociale ou non, de l'autre (Roussel, 1989). C'est pourquoi la structure et l'organisation interne de « la » famille se déclinent au pluriel en laissant apparaître des « modèles » d'arrangements successifs et aléatoires destinés à gérer un certain équilibre entre ces deux dimensions (Kaufman, 1992).

Ces logiques de négociation et de partenariat entre les individus assurent la stabilité ou l'instabilité

de la famille. Cela ne veut pas dire que la famille est en « crise » ou qu'elle ne joue plus un rôle de socialisation, mais que ce dernier n'est plus véritablement l'effet direct d'une institution : il est le produit des échanges entre les acteurs.

Le lien parent-enfant : concilier bonheur personnel et réussite scolaire ?

Cette évolution interroge directement le rapport pédagogique, celui liant parents et enfants. Le rapport des parents à leurs enfants semble obéir à deux normes apparemment contradictoires : d'une part, l'enfant est défini comme une personne et les parents souhaitent son épanouissement affectif ; d'autre part, l'enfant évolue au sein d'un système scolaire compétitif et les parents doivent être des partenaires efficaces de sa réussite. Il faudrait donc concilier le bonheur personnel et la réussite scolaire.

Les parents se trouvent en face d'une injonction normative, au moins implicite : ils doivent poursuivre l'objectif d'aider l'enfant à faire advenir ses qualités et à découvrir sa propre personnalité. Il s'agit par là d'accompagner la formation d'un individu autonome (Neyrand, 2000). La norme en vigueur est au plus loin de l'idée de « dressage » pédagogique. L'enfant est un sujet qui doit être écouté et entendu. Il a le droit d'être lui-même. Par ailleurs, une évolution majeure de la législation est que le droit de l'enfant est désormais au coeur des politiques familiales.

Mais au moment où le souci de reconnaissance et d'affection est une dimension essentielle du travail parental, on voit que ce dernier devient peu évident. Il n'a peut être même jamais été aussi compliqué. Comment fonder une éducation ou une autorité pour des individus libres et égaux en droit ? Le paradoxe est qu'on ne peut plus « exclure » l'enfant du statut de semblable, ce qui est, poussé jusqu'au bout, une sorte d'impasse, qui vide de son contenu l'idée même d'éducation. En effet, le principe de la similitude a des limites puisqu'il « interdit », d'une certaine manière, l'exercice de l'autorité traditionnelle alors même que toute éducation implique l'exercice d'une certaine forme d'autorité. Qu'est-ce qu'être père ? Qu'est-ce qu'être mère ? Qu'est-ce que doit être un enfant ?

Le statut du père semble le plus affecté par ces évolutions. Aujourd'hui, il est même question de « paternité problématique » au moment où l'on passe du modèle du « *paterfamilias* » au modèle

de la « coparentalité », à savoir à un ensemble de relations plus égalitaires entre père et mère centrées autour de l'enfant (Zaouche-Gaudron, 2001). L'identité du père devient plus « privatisée ». Les termes tels que « papas poules », « pères mères », « mère *bis* », « papas copains », « père absents », etc. montrent bien la complexité actuelle de la distribution des places parentales. D'ailleurs, toute une terminologie abstruse existe et révèle la difficulté à définir les choses : on parle de « paternalité », de « paternalisation », de « parentalisation » mais aussi de « coparentalité », de « coresponsabilité », de « coéducation » et de « coparenté ». La problématique parentale cherche ses mots.

La dimension subjective et psychologique de l'enfant n'est pas la seule préoccupation des parents. Ces derniers aspirent également à la réussite scolaire de leurs enfants tant il est vrai que l'investissement des parents sur le « marché » des diplômes n'est plus à démontrer. Certes, on souhaite que son enfant soit épanoui mais, en même temps, chacun sait que l'avenir de l'enfant tient à l'acquisition d'un capital scolaire. L'enfant est aussi un enjeu de compétition. Aussi est-il important de souligner la dimension scolaire du rapport entre parents et enfants. Mais alors que les familles issues des classes moyennes et supérieures se comportent comme des « consommateurs avertis » en la matière, celles issues des milieux plus défavorisés ne maîtrisent pas bien les règles de fonctionnement. Il existe de fortes inégalités en ce domaine. En se démocratisant, l'école « fabrique » ses propres logiques d'exclusion et de ségrégation (Van Zanten, 2001). De ce point de vue, les problèmes de la famille ne se trouvent pas à l'intérieur d'elle-même mais dans son environnement.

Entre souci de soi et souci de l'autre

La famille n'est pas un long fleuve tranquille. Les transformations inhérentes à ce nouveau fonctionnement de la famille peuvent parfois apparaître ambiguës. Elles s'accompagnent d'un certain nombre de tensions, voire de conflits. Plus encore, ces incertitudes peuvent entrer en contradiction avec l'idée d'égalité entre les personnes. La famille contemporaine est tiraillée par une tension entre le souci de soi et le souci de l'autre. L'individu moderne veut cumuler les avantages de la vie « en solo » et de la vie à deux : il veut être seul et « avec » (Singly de, 2000). Il doit donc établir des compromis. Comment être « libres ensemble » ?

Par ailleurs, si le divorce est un phénomène statistiquement banal, ce n'est pas un événement banal, ni pour les enfants ni pour les parents. Il s'agit, au contraire, d'une épreuve personnelle et affective. L'individualisation des liens familiaux entraîne des tiraillements multiples, des rapports de force interpersonnels et, parfois, une recherche de sens. Des travaux ont montré que les situations de divorce faisaient naître une sorte de refoulement de la rancune, voire du mépris, d'un parent à l'égard du parent gardien qui a une influence sur l'enfant (Cadolle, 2000).

Quand la route n'est pas clairement balisée, les individus tâtonnent, cherchent à élaborer leurs propres réponses, mais le sens fait parfois défaut. On vit dans une société où les individus sont invités à être autonomes et pleinement responsables d'eux-mêmes. Ils se doivent d'être les auteurs de leur propre existence. Or, cet idéal de vie engendre paradoxalement une certaine fatigue d'être soi (Ehrenberg, 1998). De ce point de vue, la dépression est la maladie d'une société de responsabilité.

La tension entre temps parental et temps conjugal

Il existe aussi une tension entre le temps parental immuable et le temps conjugal instable (Théry, 1998). Même si le terme de coparentalité connaît un succès sans précédent, les places, les rôles et les statuts de chacun dans les familles recomposées ne sont pas clairs. La notion de beau-père trouble celle de parentalité et d'amitié. Ainsi, les rôles parentaux posent la question des droits et des devoirs de chacun. Parfois, la combinaison des intérêts et des sentiments a le plus grand mal à être régulée par la loi. Les individus « personnalisent » d'autant plus leurs conflits qu'ils ne peuvent avoir recours à des normes réglementaires clairement définies. Dès lors, celles-ci donnent lieu à des interprétations différentes, voire conflictuelles, pouvant aboutir à une inversion des rôles entre parents, beaux-parents et même enfants.

La question de la reconnaissance du statut de beau-parent est plus que problématique. Certes, le beau-parent contribue à l'entretien de l'enfant. Mais doit-on pour autant penser que cet engagement concourt à fonder pour les beaux-parents un statut parental ? L'institutionnalisation d'un statut de beau-parent semble des plus aléatoires en raison même de la précarisation des couples.

On peut souligner que le fait d'être parent n'implique pas la même situation pour les hommes et

les femmes. La maternité peut hypothéquer la trajectoire professionnelle des femmes, alors que la paternité conforte le positionnement professionnel des hommes. Malgré la transformation des conceptions traditionnelles des rôles parentaux, une forte inégalité sexuée des rôles demeure (Méda, 2001). Les femmes assurent les deux tiers du temps parental. Par ailleurs, les conséquences financières du divorce ne sont pas les mêmes en fonction du sexe et du statut social, et on sait que les ruptures conjugales précipitent les risques de précarisation, surtout parmi les femmes (Martin, 1997).

Plus encore, la rupture conjugale produit bien souvent deux situations différentes pour les ex-conjoints, dans la mesure où de nombreuses recherches témoignent, à statut égal, d'une baisse du revenu salarié féminin et d'une stabilité, voire même d'une augmentation, du revenu masculin. Par ailleurs, le chômage affecte sur le long terme la personnalité et la santé, mais aussi, dans une certaine mesure, la vie conjugale. En même temps, les hommes et les femmes ne vivent pas le chômage de la même façon (Paugam, 2000) : les premiers éprouvent un sentiment plus aigu d'inutilité sociale et des difficultés plus grandes à se valoriser auprès de leur conjoint. Les femmes, en revanche, semblent beaucoup plus déstabilisées par le chômage vis-à-vis de leurs enfants.

De fortes inégalités économiques et sociales

La situation des familles varie fortement en fonction des inégalités économiques et sociales. La famille dite « contractuelle » est moins installée dans les classes populaires que dans les classes moyennes et supérieures. L'idéal de négociation démocratique exige une certaine égalité des partenaires et des moyens économiques. Comme le souligne François de Singly, le monde du « *soi intime* » s'oppose à celui du « *soi statutaire* » en même temps qu'il prend appui sur lui (Singly de, 1996). Le divorce est un moment psychologiquement éprouvant pour tout le monde, mais il s'accompagne également d'une situation économique précaire dans les classes les plus défavorisées.

Pour ces dernières, la justice tranche des conflits souvent aigus alors que, pour les familles plus aisées, elle entérine les accords déjà négociés entre les parents. Ce qui est différent, ce n'est pas l'aspiration à accomplir le modèle du divorce par consentement mutuel mais les moyens économiques et sociaux dont les individus disposent pour pouvoir accomplir librement ce modèle. La

norme de coparentalité est si intériorisée dans les milieux favorisés qu'elle dépasse les questions économiques. Il n'est pas certain que cette norme fonctionne de la même manière lorsque les problèmes d'argent sont des questions de survie.

Même si la précarité matérielle ne détruit pas l'intégration du noyau familial, elle peut s'accompagner cependant d'un affaiblissement de l'insertion relationnelle des individus (Castel, 1995). Dans le cas des familles défavorisées, les problèmes d'emploi, le manque d'argent et la faiblesse de la participation sociale sont des thèmes constants. Dans la mesure où la société de consommation a engendré une norme moyenne de comportement de référence, ne pas pouvoir banalement s'y conformer, et par là même déployer quotidiennement une énergie considérable pour tenter de se maintenir, provoque le sentiment d'être mis à l'écart du modèle dominant.

Les populations défavorisées peuvent se vivre comme enfermées dans un cadre de vie plus ou moins cloisonné car les contraintes vécues engendrent une réduction de son espace. Dans ces cas, la vie quotidienne est souvent celle de la rétraction des relations sociales et, en définitive, celle d'un repli contraint sur la sphère privée familiale : expérience privée, certes, mais surtout par privation (Schwartz, 1990). Ainsi, le modèle chaleureux de la parentalité est menacé par la froideur des mécanismes du chômage et de la précarité de l'emploi. Le ticket d'entrée dans la société de l'individualité s'achète en monnaie frappée.

Les relations entre famille et société sont complexes. Elles ne peuvent donc donner lieu à une clef de lecture univoque. Si la famille paraît ambivalente et incertaine, il est trompeur – et même certainement faux – de parler de « crise » du lien familial voire de « désinstitutionnalisation ». De plus, la famille n'est pas seulement une simple communauté psychologique et protectrice face aux aléas de la vie sociale. On observe une transformation des mécanismes de la socialisation familiale et de la manière de former des liens.

Loin de perdre ses fonctions traditionnelles, la famille fonctionne différemment. Le rapport éducatif et la transmission des valeurs obéissent à une logique de négociation conditionnée par l'accord des différents membres de la famille, et c'est pourquoi cette dernière est au centre de la construction des identités. Le lien de filiation devient, par conséquent, moins évident. Parents et enfants n'ont plus de réponses déjà établies. Ils se posent alors beaucoup de questions : ce qui les rend, tout à la fois, plus autonomes et plus altruistes.

Bibliographie

- Ariès P., 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon.
- Attias-Donfut C. et Segalen M., 1998, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.
- Avenel C. et Cicchelli V., 2001, *Les familles maghrébines en France, Confluences Méditerranée*, n° 39.
- Avenel C., 2000, « A familia ambigua. O caso dos moradores dos subúrbios populares de Bordeaux », in *Familia e individualização* (sous la dir. de Singly F. de, Ehlers Peixoto C. et Cicchelli V.), Rio de Janeiro, Editora Fundação Getúlio Vargas.
- Bonvalet C., Gotman A. et Grafmeyer Y., (dir.), 1999, *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, PUF-INED.
- Cadolle S., 2000, *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Odile Jacob.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Cicchelli V., 2001, *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, Presses universitaires de France, collection Sciences sociales et sociétés.
- Cicchelli-Pugeault C. et Cicchelli V., 1998, *Les théories sociologiques de la famille*, Paris, La Découverte.
- Ehrenberg A., 1998, *La fatigue d'être soi*, Paris, Calmann-Levy.
- Commaille J. et Martin C., 1998, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.
- Damon J., 2001, « 30 ouvrages sur les questions familiales », Dossiers d'Études.Allocations familiales, CNAF, n° 25.
- Déchaux J.-H., 1997, *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, Paris, PUF.
- Fagnani J., 2000, *Un travail et des enfants. Petits arbitrages et grands dilemmes*, Paris, Bayard.
- Kaufman J.-C., 1999, *La femme seule et le prince charmant. Enquête sur la vie en solo*, Paris, Nathan.
- Kaufman J.-C., 1992, *La trame conjugale*, Paris, Nathan.
- Martin C., 1997, *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Méda D., 2001, *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion.
- Neyrand G., 2000, *L'enfant, la mère et la question du père, un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF.
- Paugam S., 2000, *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF.
- Roussel L., 1989, *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob.
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF.
- Shorter E., 1977, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Le Seuil.
- Singly F. de, 2000, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan.
- Singly F. de, 1996, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.
- Singly F. de, 1993, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan.
- Théry I., 1998, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Odile Jacob/La Documentation française.
- Van Zanten A., 2001, *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, Presses universitaires de France, collection Le lien social.
- Zaouche-Gaudron C., (dir.), 2001, *La problématique paternelle*, Toulouse, Érès.